



## SCL ET COVID 19 : REUNION TELEPHONIQUE DU CHSCT et CT DU 4 MAI 2020

Une nouvelle réunion téléphonique a eu lieu lundi 4 mai avec les représentants des CHSCT et CT du SCL et l'UD. Elle était présidée par Thierry Picart, chef du SCL, assisté de Nadine de Bellis, responsable RH, d'Antoine Devemy représentant les responsables d'établissement, ainsi que du Docteur André, médecin de prévention et de l'ISST Marius Cronopol.

### PLAN DE CONTINUITÉ DE L'ACTIVITÉ AU SCL ET PERSPECTIVES DE REPRISE PROGRESSIVE PAR ÉTAPES

La **version 4 de la DIR.PRO.102** n'est toujours pas entrée en vigueur en raison d'un nouvel ajout concernant **la reprise progressive du travail**. Celle-ci se fera **par étapes**.

- ❖ **Étape 1** : étape qui correspond à un **mode minimal de fonctionnement**, avec une organisation de **travail en binômes et plus si urgences**. C'est le mode de fonctionnement actuel des laboratoires.

La préparation de l'étape 2 « reprise d'activité » a été ajoutée à cette étape.

La reprise de l'activité dépendra des besoins des Directions générales de rattachement en garantissant avant tout la sécurité des agents tant à l'intérieur du laboratoire que sur le trajet pour s'y rendre.

**Chaque laboratoire devra proposer un plan d'action établi sur la base des protocoles nationaux de déconfinement des MEF et du ministère du travail.**

La reprise de l'activité résultera d'une étude des plans d'actions locaux rédigés par les RE et leurs équipes, et des modalités mises en œuvre au regard des besoins.

**La reprise du travail ne se fera donc pas de façon simultanée sur tous les sites du SCL.**

- ❖ **Étape 2** : étape de **reprise d'activité** plus conséquente, dans des conditions permettant d'assurer la **sécurité des agents**, ce qui reste la priorité absolue.

**Monsieur Picart précise qu'au SCL cette étape 2 ne sera pas effective le 11 mai.** Pour le moment elle est à l'étude et n'interviendra que lorsque les besoins se feront ressentir par nos directions générales de rattachement et les plans d'action locaux seront élaborés.

N. B : La reprise d'activité pressentie sur les stupéfiants n'a pas été confirmée.

On observe une stabilisation des stocks entrée/sortie.

## CONTRIBUTION DU SCL A LA LUTTE CONTRE LA PANDEMIE

En ce qui concerne l'éventuelle participation du SCL au diagnostic SARS-COV-2 (tests PCR) et le projet de convention avec l'ARS Nouvelle Aquitaine, à ce jour, le CHU de Bordeaux n'étant pas surchargé, il n'y pas de nécessité de faire appel au SCL33 pour l'instant.

## LES QUESTIONS RH

### • Situation des agents

A ce jour on n'observe aucun agent contaminé au SCL. Le nombre d'agents présents sur site reste constant, environ une trentaine.

**A la demande de la CFDT d'éclaircir la situation des agents ayant travaillé en présentiel sur une demi-journée, Thierry Picart a indiqué que cela sera compté systématiquement en journée entière.**

### • Congés

Une **note du SCL relative à l'application de l'ordonnance n°2020-430 du 15 avril 2020 (\*)<sup>1</sup>** est en cours de rédaction et sera transmise aux RE. Cette note poserait les principes suivants :

#### ➤ Concernant la première période du 16/03 au 16/04 :

- Pour les agents en ASA : le nombre de jours RTT retenus sera de 5.
- Pour les agents en télétravail ou en travail à distance sur toute la période : **pas de retrait de jours RTT.**
- Pour les agents ayant partiellement travaillé : le retrait des jours de RTT sera fait par tranches de jours travaillés. Il s'agit du principe de **proratisation** contenu dans l'ordonnance :

% de jours travaillés sur la période	Nombre de jour de RTT retenus
Jusqu'à 25 %	4
Entre 26 et 50%	3
Entre 51 et 75%	2
Au-delà de 75 %	1

*Cette proratisation tiendra compte également des temps partiels.*

#### ➤ Concernant la seconde période, du 17/04 à la fin du confinement ou à la date de reprise :

Les mêmes modalités de calcul s'appliquent pour la pose de jours de congés.

<sup>1</sup> (\*) ordonnance relative à la prise de jours de réduction du temps de travail ou de congés dans la fonction publique de l'État et la fonction publique territoriale au titre de la période d'urgence sanitaire.

➔ Concernant les agents en situation de garde d'enfants :

Beaucoup d'interrogations apparaissent face à la réouverture partielle des établissements scolaires, qui dépend des villes et des écoles. Il n'y a pas de règle de gestion établie actuellement. **A ce jour les absences pour garde d'enfants permettant d'assurer la classe à la maison restent possible jusqu'à début juin.**

- **Demande de test systématique des agents avant la reprise d'activité**

Les représentants du personnel demandent la réalisation de tests sérologiques systématiques pour les agents avant la reprise.

L'ISTT précise qu'à ce jour aucun test sérologique n'est autorisé dans le guide du ministère du travail.

Le médecin du travail rappelle que l'employeur n'a pas à en connaître le résultat.

- **Mutations**

L'établissement des tableaux de mutation a été réalisé. Ils seront communiqués prochainement.

Les mutations acceptées seront réalisées au **1<sup>er</sup> septembre**.

## QUESTIONS DIVERSES

- **Interrogations sur la reprise d'agents aux situations particulières :**

Le Dr André précise que **les personnes vulnérables** devront avoir l'autorisation du médecin de prévention pour reprendre une activité. Pour l'instant la reprise du travail pour ces personnes est retardée le plus possible.

Pour **les personnes ayant des proches à risque**, leur situation sera évaluée au cas par cas.

- **Prévention des risques psychosociaux liés au confinement**

Les risques psycho sociaux liés aux différentes conséquences du confinement seront pris en compte pour la reprise d'activité des agents.

La CFDT a à nouveau demandé la diffusion de la liste des médecins de prévention avec leurs coordonnées. Il en sera fait de même pour les assistantes sociales.

Le chef du SCL s'est montré sensible aux arguments de la CFDT s'agissant du mal être des agents et des éventuels troubles psychosociaux liés à l'isolement, à la perte du lien social et au sentiment d'inutilité. Il s'est engagé à diffuser rapidement une actu orientée « prévention des risques psycho-sociaux ».

### Un prochain CHSCT téléphonique se tiendra le lundi 11 mai à 14h00

La CFDT est à votre disposition. N'hésitez pas à nous faire remonter toute difficulté ou remarque : [cfdt@dgccrf.finances.gouv.fr](mailto:cfdt@dgccrf.finances.gouv.fr)